



DELIBÉRATION N°75
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MAI 2024

DEL 2024.05.29/75

Thème :

FINANCES

Objet :

**Demande de
subventions -
Fresque du marché**

Convocation :

Date: 22/05/2024

Affichage: 22/05/2024

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 30

Le **mercredi 29 MAI 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Michèle SKRIPNIKOFF, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie GENOUX DESMOULINS, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Marie SOUBRANE, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Christian FERRUS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Catherine VALDENNAIRE, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à René MICHEL
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
André MARTIN donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU

Absents excusés :

Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne FAURE-BRAC, Christian JULLIEN, André MARTIN

Absents :

Lou AFRICAIN, Aurélie POYAU, Francine DAERDEN

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240529-2024_05_75-DE

Reçu le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

Rapporteur : Claire BARNEOUD

- VU** l'article 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT** l'aménagement d'un marché couvert en 2021 dans un bâtiment de la caserne Berwick ;
- CONSIDERANT** la décoration l'intérieure du marché couvert par un ensemble de trois fresques sur une surface de 65 m², dans le but de rappeler l'origine militaire du ski en France, réalisée en 2023 ;
- CONSIDERANT** la volonté de poursuivre la décoration intérieure du marché en faisant réaliser deux nouvelles fresques par le même artiste ;
- CONSIDERANT** le cout prévisionnel de ces fresques, estimé à 7 000 € HT ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 27/05/2024 ;

AR Prefecture

005-210500237-20240529-2024_05_75-DE

Reçu le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

Ceci expose

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver la réalisation de ces fresques à l'intérieur du marché couvert ;
- D'approuver le plan de financement suivant :
 - Département 70% : 4 900 €
 - Ville 30% : 2 100 €
 - Total : 7 000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.05.29/75

PUBLIÉE LE : **05 JUIN 2024**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

